

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***26061995*****Déposé / Reçu le****06 MAI 2026****au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles**N° d'entreprise : **1006 499 021****Nom**(en entier) : **MORE.COM ONLINE SERVICES BE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Boulevard du Roi Albert II, 4 à 1000 Bruxelles****Objet de l'acte : Révocation/Nomination d'un administrateur**

Extrait des décisions de l'actionnaire unique du 9 janvier 2026 :

"(...) Révocation d'un administrateur

DECIDE la révocation de Monsieur Evangelos MITSIS en qualité d'administrateur.

Cette révocation prend effet à compter de ce jour.

L'actionnaire unique sera appelé à se prononcer sur la décharge à donner à cet administrateur pour l'exercice de son mandat à l'occasion de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Nomination d'un administrateur

DECIDE de nommer Monsieur Dimitrios KONTOULIS, domicilié avenue Amaroussiou-Chalandriou, 18-20 à 12125 Maroussi, Attique (Grèce), en qualité d'administrateur.

Ce mandat d'une durée indéterminée prend effet à compter de ce jour.

Monsieur Dimitrios KONTOULIS, ici présent, accepte ce mandat et déclare que rien ne s'oppose à cette acceptation.

Rémunération du nouvel administrateur

(...)

Procuration

DECIDE de donner tous pouvoirs à Jean-Philippe Weicker, Valentin Laval et Lucas Schöningh, collaborateurs au sein de BDO Advisory SRL, dont le siège est établi rue de Stassart, 35 à 1050 Ixelles, immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0459.910.454 (RPM Bruxelles, tribunaux francophones), agissant séparément avec pouvoir de substitution, aux fins de signer tout document et d'accomplir toute formalité nécessaire en vue de la publication des décisions mentionnées ci-dessus dans les Annexes du Moniteur belge. (...)"

Pour extrait conforme.

Valentin Laval
Mandataire

Déposé en même temps : un exemplaire original des décisions de l'actionnaire unique du 9 janvier 2026.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 13/05/2026 - Annexes du Moniteur belge